

Nombre de membres

Votants : 9

Abstentions : 0

Pour : 9

Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 22 avril à 14:00, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent GODET.

Etaient présents :

M. GODET, Mme RANNOU, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme LAJEANNE, M. GUILLEMINEAU, Mme CLOUET, M. DUPIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme BRANCHEREAU, Mme LE HEIN, M. LE BIHAN, Mme MARTIN

Mme LAJEANNE a été élue Secrétaire de Séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 SELON LA PROCEDURE DE REPRISE ANTICIPEE

DL_2025_04_01

Monsieur GODET expose :

Conformément à la nomenclature M57, le résultat de l'exercice de l'année n-1 doit faire l'objet d'une affectation.

Le Conseil d'Administration a la possibilité de procéder à la reprise des résultats comptables de l'exercice budgétaire précédent selon la procédure de la reprise anticipée. Cela signifie que les résultats sont affectés dès le vote du budget primitif sans attendre le vote du compte administratif.

Après pointage avec le compte de gestion provisoire établi par le comptable public, ce dernier a attesté des résultats ci-dessous par son visa.

Il est donc proposé de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2024 de manière anticipée comme suit :

L'exécution du budget 2024 présente les résultats suivants :

- section de fonctionnement :	Excédent global de clôture :	23 449,56 €
- section d'investissement :	Excédent global de clôture :	6 379,51 €
	Solde des restes à réaliser :	0,00 €
	Excédent corrigé des restes à réaliser :	6 379,51 €

L'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

La section d'investissement de l'exercice 2024 ne faisant apparaître aucun besoin de financement, il est proposé de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2024 FONCT + INVT	29 829,07 €
EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024	23 449,56 €
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin de financement (compte R1068 en INVT)	0,00 €
Solde disponible, affecté facultativement comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (cpt R1068 en INVT)	0,00 €
- affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (cpt R002 en FONCT) du Budget Primitif 2025	23 449,56 €

Le résultat de clôture d'investissement, soit + 6 379,51 €, est reporté en section d'investissement, recettes art. 001, du Budget Primitif de l'exercice 2025.

Vu l'article D6361-13 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant les modalités de reprise anticipée des résultats,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

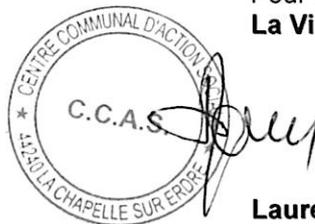
- D'AFFECTER, comme présenté dans le tableau ci-dessus, l'excédent cumulé de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2024,
- DE PROCEDER à la reprise anticipée de ce résultat affecté dans le cadre du Budget Primitif 2025,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- est annexé à la présente délibération le tableau de calcul des résultats 2024 visé par le comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 9 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Laurence RANNOU



PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPRISE DES RESULTATS 2024 - BUDGET CCAS

A - CALCUL DES RESULTATS ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

SECTION	DEPENSES (A)	RECETTES (B)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 (B-A)	RESULTAT CCAS 2023 REPORTE EN 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024 (C)	RESTES A REALISER		BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT
						DEPENSES INSCRITES ET REPORTEES	RECETTES INSCRITES ET REPORTEES	
INVESTISSEMENT	OK 349,97 €	OK 200,00 €	-149,97 €	6 529,48 €	<i>R001 en 2025</i> 6 379,51 €	0,00 €	0,00 €	-6 379,51 €
FONCTIONNEMENT	OK 90 311,00 €	OK 83 330,85 € <i>dont rattachements : 1171,85 €</i>	-6 980,15 €	30 429,71 €	23 449,56 €	<i>absence de reports en INVT</i>		<i>absence de besoin de financement</i>
TOTAL GENERAL	90 660,97 €	83 530,85 €	-7 130,12 €	36 959,19 €	29 829,07 €			

Résultats de l'exercice 2024 certifiés exacts en vue d'une reprise par anticipation dans le cadre du vote du budget primitif 2025

Pour le SGC de Saint-Herblain
Le comptable public assignataire

LAURENT HUBERDEAU ID
 Signature numérique de LAURENT HUBERDEAU
 ID
 Date : 2025.02.13 10:23:12 +01'00'
 Laurent HUBERDEAU

Pour la Ville de la Chapelle Sur Erdre
L'ordonnateur

Laurent GODET

Signé électroniquement par : Laurent GODET
 Date de signature : 03/03/2025
 Qualité : CCAS Président